

## CODE D'ÉTHIQUE DES CONDUCTEURS D'EMBARCATIONS DE PLAISANCE AU LAC BLANC

### BULLETIN D'INFORMATION 2024 – numéro 4

#### Capsule no 3 (3<sup>ème</sup> de 4)

Comment harmoniser les intérêts des uns et des autres ou comment s'amuser sans trop inquiéter ou déranger ?

Un code de bons comportements peut faciliter l'harmonie MAIS c'est d'abord une question de gros bon sens et de civisme qui tient compte de la sécurité des gens et de la protection de notre environnement.

C'est un **PRIVILÈGE** de pouvoir naviguer et s'adonner à toute une gamme d'activités nautiques sur un lac, avec ou sans embarcation à moteur. Les activités nautiques sportives avec embarcation à moteur doivent être pratiquées en respect des règles de base qui rallient l'ensemble des usagers et des riverains soucieux de la protection de notre lac.

Voici quelques exemples :

- Le brassage artificiel de l'eau en zone peu profonde accentue la dégradation des berges et la qualité de l'eau. Il faut ajuster sa vitesse et limiter l'amplitude de ses vagues à proximité des rives et des propriétés (quais et embarcations). Les bouées de renseignement sont de bons indicateurs des zones plus vulnérables ;
- La distance et la vitesse doivent être prises en compte par rapport aux autres embarcations : plus il y a de circulation nautique, plus il faut être prudents ;
- La musique forte et les bruits occasionnés par des virages brusques et des départs répétés (par exemple en motomarine) empiètent sur la tranquillité et la quiétude des plaisanciers et des riverains. Il faut se rappeler que la portée du son sur un lac est très grande, surtout par temps calme !
- Les adeptes de sports nautiques générant des grosses vagues doivent le faire dans la zone de 300 mètres et plus des berges (voir la carte de navigation écoresponsable).

La cohabitation et le respect des uns et des autres contribuent au maintien d'un climat agréable et harmonieux.

À suivre...